

# COMMUNE DE MEALLET

## Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 avril 2025 s'est réuni salle de la mairie le mercredi 09 avril 2025 à 20h, sous la présidence de Roger RIBAUD, Maire.

**Elus présents** : Roger RIBAUD, Gaëtan FLAMME, Vincent JARRIGE, Lucie DRÉANO, Denis SOULIER, Jean DELCHER, Jean-François CHANUT, Benoît TISSANDIER.

**Absents excusés** : Philippe LAYAC (pouvoir à Lucie DRÉANO), Thibaut FONTEIX, Manuel ROCHE.

**Secrétaires de séance** : Gaëtan FLAMME et Lucie DRÉANO pour la seule délibération du compte financier unique.

En préambule à la séance, à la demande de Denis SOULIER, une minute de silence a été respectée en hommage à Monsieur André CHIMBAULT, Maire de la Commune pendant dix-neuf ans, décédé dans le courant du mois de mars.

Avec 08 élus présents le quorum est atteint. Monsieur le Maire donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

- **Présentation et vote du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 (CCAS et Commune) avec affectation du résultat de fonctionnement ;**
- **Vote des taux d'imposition 2025 ;**
- **Présentation et vote du budget primitif 2025 (CCAS et Commune) ;**
- **Répartition des subventions aux différentes associations ;**
- **Adhésion 2025 à la Fondation du Patrimoine ;**
- **Demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac (année 2025) ;**
- **Demande d'un prêt à court terme auprès du Crédit Agricole Centre France, dans le cadre de l'aménagement de la traverse du Bourg de Méallet-RD22 ;**
- **Questions diverses.**

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2025 étant approuvé à l'unanimité, les points mis à l'ordre du jour peuvent être examinés et votés.

### **1- Présentation et vote du compte du compte financier unique (CFU), délibération n°2025 003**

Le Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 est présenté en détail par Monsieur le Maire passant en revue articles par articles la nature des dépenses et des recettes et leur montant. Les conseillers (Monsieur Roger RIBAUD, Maire ne participe pas au vote) approuvent à l'unanimité les résultats définitifs tels que présentés dans le CFU 2024.

## **2- Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement, délibération n°2025 004**

Monsieur le Maire explique qu'avec 569 490,12 € de recettes pour 215 408,30 € de dépenses, il se dégage un excédent de fonctionnement de 354 081,82 €, mais compte tenu du besoin à couvrir en section d'investissement de 178 105,71 €, la somme de 175 976,11 € sera reportée au budget primitif 2025 (recettes 002). Approuvée à l'unanimité.

## **3- Vote des taux d'imposition 2025, délibération n°2025 005**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux 2025 et de les maintenir à leur niveau antérieur afin de ne pas grever d'avantage le budget des contribuables. Après en avoir délibéré l'Assemblée Municipale, à l'unanimité, vote les taux d'imposition des trois taxes communales pour 2025 comme suit : taxe foncière bâtie (TFB) 32,70%, Taxe foncière non bâtie (TFNB) 62,29%, Taxe d'habitation (TH-taux historique) 16,81%.

## **4- Présentation et vote du budget primitif 2025, délibération n°2025 006**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Commune arrêté à 457 227,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 618 637,00 € en dépenses et en recettes d'investissement pour un total de 1 075 864,00 €. Les recettes et dépenses étant désormais toutes fixées, le budget primitif 2025, mis au vote des conseillers municipaux, est validé à l'unanimité.

## **5- Répartition des subventions aux différentes associations, délibération n°2025 007**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de répartir les 5 000,00 € provisionnés au budget primitif 2025, voté ce jour, et inscrits à l'article 65748. Les subventions les plus significatives sont allouées au Club Saint-Georges, au Comité des fêtes de Méallet associations qui reçoivent chacune 500,00 €, à noter que la subvention de 100 € par enfant scolarisé en primaire est maintenue, une subvention exceptionnelle de 200,00 € est prévue pour financer 2 voyages en juin 2025, l'ACCA de Méallet recevra cette année 300,00 €. Monsieur le Maire précise qu'aucune somme n'est attribuée au Centre Social de Mauriac dont la visibilité depuis Méallet est considérée comme nulle. Il reste 1 700,00 € de crédits non affectés qui serviront à répondre à d'éventuelles autres demandes.

## **6-Adhésion 2025 à la Fondation du Patrimoine, délibération n°2025 008**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour le renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2025. Accord est donné, à l'unanimité, pour verser 100,00 € à la Fondation du Patrimoine en soutien à l'ensemble de ses actions.

## **7- Demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac (année 2025), délibération n°2025 009**

La Communauté de communes du Pays de Mauriac attribue un fonds de concours de 5 000,00 € à ses communes membres pour l'acquisition d'équipements. Monsieur le maire propose au Conseil le renouvellement de deux poteaux incendie et la création d'un caveau communal pour un montant global HT de 6 546,74 € (2 613,62 € HT pour les deux bornes à incendie et 3 933,12 € HT la fourniture d'éléments en granit pour la confection du caveau communal). A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à présenter cette demande de fonds de concours

## **8- Demande d'un prêt à court terme auprès du Crédit Agricole Centre France, dans le cadre de l'aménagement de la traverse du Bourg de Méallet-RD 22, délibération n°2025 010**

Pour permettre de consentir l'avance au Département des frais engagés pour la réfection de la chaussée traversant le Bourg (RD 22) et dans l'attente de l'encaissement des différentes subventions obtenues, Roger RIBAUD propose au Conseil Municipal de demander un prêt à court terme au Crédit Agricole

Centre France d'un montant maximum de 100 000,00 €. Le taux d'intérêt est fixé à 2,56 %, d'une durée d'un an. Les élus approuvent à l'unanimité.

## **9- Questions et informations diverses**

### **a) Effondrement mur de soutènement**

Roger RIBAUD explique aux conseillers la situation particulière dans laquelle se trouve la commune suite à l'effondrement du mur soutenant la parcelle D121, à proximité de la RD22 traversant le Bourg et d'une artère communale.

### **b) Syndicat des Eaux Méallet-Moussages**

Le maire et le premier adjoint rappellent, à propos du Syndicat des Eaux de Méallet-Moussages, que bien que depuis le mois dernier, la compétence « eau potable » n'est plus obligatoirement transférée à la Communauté de communes au 1er janvier 2026, l'agence de l'eau Adour-Garonne ne subventionnera plus à partir de cette date, les syndicats desservant moins de 4000 habitants et voulant se maintenir en autonomie. Le mètre cube d'eau serait alors nettement plus cher qu'il ne l'est aujourd'hui.

### **c) Travaux de voirie dans le Bourg**

L'avancement des travaux de réfection de la D22 traversant le Bourg est jugé très satisfaisant. Toutefois, la largeur de la voie à certains endroits pose question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.

Le Maire,

Roger RIBAUD.



Les Secrétaires de séance,

Gaëtan FLAMME et Lucie DRÉANO.

